

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 16 mars 2021
Délibération n° : 2021_04
Date de convocation : 18 février 2021

Objet : **Restes à réaliser 2020**

Par la suite d'une convocation en date du 17 février 2021 pour un Comité syndical le 23 février, remis au 16 mars 2021 par une convocation envoyée le 18 février 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle polyvalente d'Aiguilles, le 23 février 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Anne LABIAU

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (2 voix)

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvioux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La délibération du Comité syndical du 12 mars 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 ;
- Les règles de mise en œuvre de la comptabilité publique M14.

Considérant :

- L'exécution du budget 2020 et l'existence de restes à réaliser en investissement au terme de l'exercice, comme suit (en colonne RAR 2020 calculés) :

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 16 mars 2021
Délibération n° : 2021_04
Date de convocation : 18 février 2021

Objet : Restes à réaliser 2020

Restes à réaliser 2020

N°	Opération Intitulé	Dépenses		Recettes		Balance
		RAR 2020 calculés	RAR 2020 proposés	RAR 2020 calculés	RAR 2020 proposés	
149	Aménagement des maisons du Parc	42 047,51 €	42 047,51 €	11 974,17 €	11 974,17 €	- 30 073,34 €
160	Travaux maison du Parc (2014)	73 700,00 €	52 800,00 €	49 058,62 €	42 469,01 €	- 10 330,99 €
1000	Cabanes pastorales hélicopt. P.A.T.	22 658,97 €	22 658,97 €	43 725,00 €	43 725,00 €	21 066,03 €
1491	PITER équipements Arche des cimes	13 850,00 €	13 850,00 €	- €	- €	- 13 850,00 €
1492	Col Izoard POIA 2020	60 000,00 €	60 000,00 €	16 142,44 €	16 142,44 €	- 43 857,56 €
1493	PAPI	30 000,00 €	30 000,00 €	12 505,80 €	12 505,80 €	- 17 494,20 €
1495	PITEM travaux	3 500,00 €	3 500,00 €	- €	- €	- 3 500,00 €
1541	Réserve naturelle inv 2016	1 691,34 €	1 691,34 €	- 10 763,51 €	- €	- 1 691,34 €
158	Matériel informatique	19 353,42 €	19 353,42 €	- 1 763,70 €	- €	- 19 353,42 €
1581	Matériel services techniques et fonctionnement général	20 751,39 €	20 751,39 €	- 993,60 €	- €	- 20 751,39 €
1582	Éducation Environnement Territ matériel	3 169,97 €	3 000,00 €	- €	- €	- 3 000,00 €
1583	Réseau radio numérique	19 855,34 €	19 855,34 €	23 484,16 €	23 484,16 €	3 628,82 €
1584	Véhicules 2019	67 771,93 €	67 771,93 €	- €	- €	- 67 771,93 €
1602	Schéma des APN	- €	- €	3 732,22 €	3 732,22 €	3 732,22 €
Total		378 349,87 €	357 279,90 €	147 101,60 €	154 032,80 €	-203 247,10 €

- L'obligation de reporter les restes à réaliser tant en recettes qu'en dépenses sur l'exercice suivant ;
- La possibilité d'approuver les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2020 à reporter sur l'exercice 2021, comme ci-dessus (en colonne RAR 2020 proposés)

Le Comité syndical, réuni le 16 mars 2021, après en avoir délibéré et voté par :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 28
Nombre de suffrages :	29	Votes Contre : 00 Pour : 28
Nombre de membres présents :	19	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	03	

D'approuver les restes à réaliser proposés de la section d'investissement du budget 2020 ;
De reporter intégralement ces restes à réaliser proposés en recettes et dépenses sur l'exercice 2021 ;

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 16 mars 2021
Délibération n° : 2021_04
Date de convocation : 18 février 2021

Objet : **Restes à réaliser 2020**

D'autoriser le Président à poursuivre l'exécution des opérations correspondantes dans la limite des crédits reportés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

